

advertising &
user experience

Paris, le 15 octobre 2018,

Augmentation de capital consécutive à l'attribution gratuite d'actions AdUX

Code ISIN : FR0012821890
Code mnémorique : ADUX

CADRE DE L'OPERATION

Autorisation de l'opération

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 mai 2014, dans sa dix-huitième résolution a autorisé le Conseil d'Administration de la société AdUX (ci-après la « Société ») à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel ou mandataires sociaux (ci-après « l'Autorisation »).

La durée de validité de l'Autorisation a été fixée à trente-huit mois à compter du 6 mai 2014.

Décision d'attribution

Le Conseil d'Administration du 7 septembre 2015 a (i) décidé de procéder à l'attribution gratuite d'un nombre de 66.000 actions dans les conditions définies aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce (ii) arrêté la liste des bénéficiaires, (iii) fixé la durée des périodes d'acquisition et conservation et (iv) arrêté les conditions d'attribution applicables ; ci-après le « Plan d'Attribution ».

CARACTERISTIQUES DU PLAN D'ATTRIBUTION

Bénéficiaires et nombre d'actions attribuées par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2015 a décidé d'attribuer un nombre total de 66.000 actions de la Société au profit de vingt-et-un membres du personnel ou mandataires sociaux (ci-après « les Bénéficiaires »). Les actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires seront soit des actions nouvelles soit des actions existantes.

www.adux.com



advertising &
user experience

Durée de la Période d'Acquisition

La Période d'Acquisition est fixée à trois (3) années à compter de la décision d'attribution des actions par le Conseil d'Administration.

Conditions d'Attribution Définitive

Le Conseil d'Administration a décidé que le critère de performance applicable est le « résultat opérationnel courant avant coût des stocks options et actions gratuites ».

Le transfert de la propriété des actions est soumis à la réalisation de certaines conditions, dont :

- une condition de présence au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce pendant la Période d'Acquisition, sauf exceptions prévues par le Plan,
- l'acceptation par les Bénéficiaires de l'ouverture d'un compte nominatif pur dans les registres de la Société portant mention de l'indisponibilité des actions pendant une durée de un an à compter de la date d'Attribution Définitive.

Durée de la Période de Conservation

Les actions seront soumises à une Période de Conservation fixée à une (1) année à compter de la date d'Attribution Définitive.

Droits attachés aux actions

A l'issue de la Période d'Acquisition, les actions livrées à chaque Bénéficiaire donneront droit à l'exercice des mêmes prérogatives que les autres actions de la Société, y compris pendant la Période de Conservation, elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et toutes les décisions des assemblées générales seront opposables aux Bénéficiaires.

Les Bénéficiaires seront titulaires du droit de participer aux assemblées et d'y voter, du droit de communication et du droit aux dividendes.

A l'issue de la Période de Conservation, les Bénéficiaires auront le droit de vendre les actions dans le respect de la réglementation applicable.

COTATION DES ACTIONS DEFINITIVEMENT ATTRIBUEES

Attribution définitive

La liste définitive des Bénéficiaires a été établie et le nombre d'actions à attribuer définitivement a été arrêté à 39.600.

Il a été décidé que ces actions seront attribuées comme suit : 16.346 actions seront prélevées sur les actions propres de la Société et 23.254 actions seront créées. Le montant définitif de l'augmentation de capital correspondra au

advertising &
user experience

nombre d'actions créées (23.254) multiplié par la valeur nominale d'une action de la Société, soit 1,50 euro.

L'augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 34.881 euros est constatée par le Conseil d'Administration en date de ce jour. Les articles 6 « Formation du Capital » et 7 « Capital Social » des statuts de la Société seront mis à jour en conséquence.

À propos d'AdUX

Pionnier du secteur, AdUX est un leader européen du marketing digital.

Présente dans 6 pays européens, la société AdUX a réalisé un chiffre d'affaires de 34 millions d'euros en 2017.

Indépendante depuis sa création, la société est cotée sur le compartiment C de Euronext Paris et fait partie des indices CAC Small, CAC All-Tradable et CAC PME.

Code ISIN : FR 0012821890 / LEI : 969500IIE66C3CFB1K57 / Mnémo : ADUX